



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

10/06/2021

Opérations de contrôle interservices des plateformes de stockage frigorifiques et des opérateurs de commercialisation des produits de la mer

La Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) à Nantes a organisé Plusieurs opérations de contrôle des opérateurs de commercialisation des produits de la pêche, particulièrement les plateformes frigorifiques dans plusieurs départements littoraux (l'Ille-et-Vilaine, les Côtes d'Armor, le Finistère, le Morbihan, la Loire-Atlantique).

Dans un contexte de baisse des prix de certains produits de la mer dans les ports bretons et de forte concurrence de produits d'importation de pays voisins, ces opérations de contrôle avaient pour objectif de vérifier le respect de la traçabilité des produits de la pêche à l'échelle de l'interrégion Bretagne et Pays de la Loire.

Le dispositif mis en place a mobilisé une vingtaine d'agents en charge de la police des pêches maritimes issus de plusieurs administrations.

Outre les agents de la DIRM NAMO, les services de contrôle des Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM/ DML) d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan et de la Loire-Atlantique ainsi que la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP) d'Ille-et-Vilaine ont contrôlé plusieurs établissements de commercialisation, particulièrement des plateformes frigorifiques stockant des produits de la mer, de grandes entreprises de transport et de la distribution collective.

A l'issue de cette opération, organisée entre les mois d'avril et mai 2021, hormis un rappel visant à garantir une meilleure traçabilité, l'ensemble des opérateurs contrôlés ont pu justifier de la provenance des produits commercialisés.

La DIRM NAMO, aidée des administrations partenaires, souhaite maintenir un haut degré de vigilance sur les opérateurs de la filière de commercialisation des produits de la pêche afin de garantir une information fiable et accessible pour le consommateur, dans le respect des obligations communautaires et nationales imposées aux opérateurs de commercialisation.

Contact : DIRM NAMO/cellule communication-études 02 40 44 81 16